



CONTRAT - Pain

Du 01 Janvier au 31 décembre 2021

LES PRODUCTEURS	L'ADHÉRENT
NOM : AUDRAN Prénom : Gaël NOM : GRUAZ Prénom : Emeline	Mme / M Nom :
Adresse : 17 l'Epine des Haies Code postal/ville : 44290 Guémené-Penfao Téléphone : 06 50 12 43 43 (Emeline) 06 67 43 63 44 (Gaël) Courriel: emeline@gruaz.fr	Prénom :
	Téléphone :

Le **producteur** déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'**adhérent** déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

1. L'**adhérent** qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.

2. **Résiliation** Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Information producteur

Nous, c'est Emeline et Gaël, paysans-boulangers depuis Octobre 2020, suite à une reconversion professionnelle. Nous avons semé en Novembre sur un terrain mis à disposition au Coudray (à 7kms de notre fournil actuel), en attendant de trouver une ferme où nous installer. Nous travaillons des variétés de blé en mélange, majoritairement des variétés rustiques (Blé de Redon, Rouge de Bordeaux, Saint-Priest...), avec une petite proportion de blé moderne. Nous travaillons exclusivement avec des produits issus de l'Agriculture Biologique. En attendant d'utiliser le blé de notre récolte, nous travaillons la farine d'un paysan-meunier de La Gacilly. Nos pains sont à base de levain naturel, et cuits au four à bois. Au fournil, nous travaillons également le seigle, le petit épeautre et le sarrasin (blé noir).

4. Distribution

Point de distribution	Le vendredi de 18h à 19h	06 Rue de la Maillardais - 35600 REDON
Durée de la saison	La saison commence le 08/01/2021 et se termine le 17/12/2021	
Fréquence et semaines de distribution	Hebdomadaire pendant 40 semaines Attention pas de livraison aux dates suivantes : 01/01 ; 26/02 ; 30/04 ; 14/05 ; 16/07 ; 30/07 ; 06/08 ; 13/08 ; 20/08 ; 12/11 ; 24/12 ; 31/12	

5. Règlement

*Pour les produits « Petite boule nature » et « Grande boule nature » il est possible de prendre une option qui permet, une fois par mois, de remplacer la petite ou la grande boule par un pain surprise !

Descriptif produit	Poids	Prix unitaire	Quantité	S/Total	Total
Petite boule nature (semi-complet)	500g	2,50€			
Petite boule nature (semi-complet) – Option pain surprise 1 fois par mois*	500g	3,00€			
Grande boule nature (semi-complet)	1kg	4,50€			
Grande boule nature (semi-complet) - Option pain surprise 1 fois par mois*	1kg	5,50€			
Maxi boule nature (semi-complet)	2kg	9,00€			
Le p'tit graines (lin/sésame/tournesol)	500g	3,50€			
Pain au noix	500g	3,70€			
Pain raisins-noisettes	500g	3,70€			
Pain de seigle	500g	3,00€			
Pain méteil (blé/seigle)	800g	5,00€			
Gwenn ha Du (blé/sarrasin)	800g	5,00€			
Pain de sarrasin	500g	4,00€			
Petit épeautre	1kg	8,00€			
Demi petit épeautre	500g	4,50€			
Tourton nature (pain sucré)	500g	3,70€			
Tourton aux pépites de chocolat	500g	4,00€			
				Total/semaine	
				Nombre de semaines	
				Total dû	

Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation sur toute la durée de la saison

L'adhérent réglera la totalité de la somme due pour l'année au producteur au moment de la signature du contrat signé. Les chèques et le contrat seront confiés au référent producteur mentionné en bas de page.

Le règlement peut se faire en plusieurs chèques que le producteur encaissera avec un délai d'un mois minimum entre chaque chèque. Merci de noter les mois d'encaissement souhaités au dos de chaque chèque.

Les chèques seront remplis à l'ordre de Audran / Gruaz.

Nombre de chèques	Montant de chaque chèque	Montant total

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Fait à : Le :/...../..... Signature :	Fait à : Le :/...../..... Signature :